

Entre Chaux et Louve

Arc-et-Senans



Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 30 – Juillet 2015

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Ce bulletin est le N° 30 de la série lancée au début de ma 1^{re} élection en tant que Maire, en 2008. Je pense qu'il vous apporte une information qui, si elle n'est pas complète, vous permet de venir en mairie chercher des renseignements complémentaires. Il est en effet impossible de rentrer dans le détail de toutes les décisions, ou informations communales. J'en profite pour remercier les personnes qui ont été et qui sont en charge de ce bulletin.

Vous entendez partout dire que les communes perdent des ressources. Cela a commencé par la suppression de la taxe professionnelle en 2010, qui était payée aux communes par les entreprises. Elle a d'ailleurs été remplacée par une autre taxe « Contribution Foncière des Entreprises » qui elle, est payée à l'état par les mêmes entreprises. Une compensation a été mise en place, mais celle-ci diminue d'année en année et pour Arc et Senans, c'est près de 50 000 € en moins chaque année. À cela, il faut ajouter la baisse des dotations de l'état dans les mêmes proportions. Pour compenser ces baisses, nous avons deux possibilités : soit nous augmentons les impôts locaux, soit nous faisons des économies. Nous avons choisi la 2^e solution qui se traduit par des investissements réfléchis pour permettre à la commune un développement harmonieux et des économies sur le fonctionnement.

Le CCAS, dont les ressources sont communales, a décidé qu'à partir de cette année, seules les personnes de plus de 80 ans qui ne participent pas au repas des anciens, se verront remettre un colis. De plus, les conjoints des personnes de 72 ans et plus, qui sont invités au repas des anciens et qui eux, n'ont pas les 72 ans requis, participeront au prix du repas. Le montant de cette participation sera fixé au moment de l'envoi des invitations.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, nous organisons des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Pour l'année scolaire qui se termine, la gratuité pour tous était appliquée. Mais le coût important engendré par ce service ainsi que notre décision de réduire nos coûts de fonctionnement, vont me conduire à demander une participation aux

parents. Ainsi, lors de notre prochaine réunion du Conseil municipal, je proposerai de partager la dépense en trois : 1/3 aide de l'État, 1/3 à la charge de la commune et 1/3 à la charge des parents. Cela représentera au maximum pour ces derniers, 1€/enfant/séance.

Dans la série des mauvaises nouvelles, j'ai reçu de la communauté de communes, la liste des habitants qui n'ont pas payé leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les 3 dernières années. Cela représente 113 personnes qui au total, doivent la somme de 21 571,75 €. Sur ces 113 personnes, 35 ont quitté définitivement Arc et Senans. La perception va engager des démarches pour faire rentrer l'argent de ces impayés. Sachez que le non perçu est payé par quelqu'un d'autre et devinez qui ? Réponse : tous les habitants du Canton. Et malheureusement, ce phénomène n'est pas spécifique à Arc et Senans, toutes les communes sont concernées. Si vous avez un doute sur votre situation, car il peut y avoir des oublis, j'ai le listing complet des impayés, venez me voir.

Je suis désolé pour toutes ces mauvaises nouvelles mais les vacances qui approchent vont vous permettre de recharger les batteries, comme on a l'habitude de le dire. En tout cas je vous souhaite de très bonnes vacances en espérant vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Le Maire
Jacques Maurice

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Louve



Les dernières décisions du conseil

- **Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pérenniser l'exploitation du camping, il convient de créer une dizaine de places supplémentaires.**

Pour ce faire, un achat des terrains contigus est nécessaire. Ces terrains sont la propriété de M. et M^{me} LAZERAT de Lantenne Vertière et des Consorts CARON. Le coût global de cette opération s'élève à 10 238,80 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

- **Les travaux du petit appartement situé au 1^{er} étage de la Mairie** étant terminés et suite aux annonces passées, l'appartement a été attribué à compter du 1^{er} mai 2015, pour un loyer mensuel de 300 € et 80 € de provision sur charges. L'appartement T4 de 124 m² est également terminé et disponible à la location. Le loyer mensuel s'élève à 600 € auquel s'ajoute une provision sur charges de 120 €.

- **Le devis ONF** pour assistance cubage et classement des bois exploités pour l'année 2015 est accepté pour un montant de 2 840 € HT.

- **Délégation de signature d'actes notariés** à M. Gérard LACOSTE, ou à défaut Jean ROBARDET, pour suppléer le Maire en cas d'absence.

- **En vue de poursuivre l'aménagement en isolation thermique, phonique, mise aux normes de l'électricité et construction d'une VMC à l'intérieur du groupe scolaire Le Petit Prince**, un appel d'offres a été lancé en date du 13/04/2015. Les offres ont été reçues jusqu'au 15/05/2015 à 11 H. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 18/05/2015. Les entreprises suivantes ont été retenues : lot 1, faux plafonds-isolation GIGON Patrick pour 170 268 € HT. Lot 2, électricité ARCOM pour 26 798,80 € HT. Lot 3, VMC BOLE pour 45 595 € HT + variante 9 400 € HT. Lot 4, gros œuvre SAS PETIGNY Construction pour 4 500 € HT. S'ajoutent les coûts de maîtrise d'œuvre 4 208,46 € HT - Correspondant SPS 2 565,62 € HT - Travaux divers et imprévus 5 %, soit 13 166,79 € HT. Soit un total général de 276 502,67 € HT. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil général, pour un montant égal à 26 % du coût des travaux, soit 71 890,69 € HT.

- **La rue des Topes, depuis la maison JACQUES jusqu'à la maison VIALA**, initialement chemin vicinal, n'a pas reçu de traitement de fond quant à sa structure et à son revêtement. Pour réaliser ces travaux, une demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), ainsi qu'auprès du Conseil départemental du Doubs, est déposée. Coût prévisionnel de l'opération : 87 851 € HT. Subvention DETR 25 % : 21 962 €, subvention du Conseil départemental du Doubs 26 % : 22 841,26 €.

- **Pour pallier les départs en retraite**, il a été procédé à l'ouverture de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2015. Ces postes sont pourvus par les 2 agents techniques actuellement en place et auparavant vacataires.

- **Révision de la signalisation verticale défectueuse de la commune.** Une étude classe ces travaux en 3 tranches. La première tranche d'un montant de 15 015 € HT doit être réalisée rapidement. Une demande de subvention rubrique « aménagement de sécurité » est déposée auprès du Conseil général, pour un montant égal à 25 % du coût des travaux.

- **Pour répondre à une demande du SDIS**, autorisation lui est donnée d'utiliser le 2^e garage situé dans le bâtiment neuf de l'annexe de la Mairie et ce, à titre gratuit.

- **Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Besançon** et de Franche-Comté. Le coût est fixé à 0,35 € par an et par habitant, sur la base du dernier recensement.

- **La proposition du Crédit Agricole** a été retenue pour emprunter 350 000 € sur 300 mois, au taux fixe de 2,55 %, pour la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration.

- **Suite à la fin du contrat mission locale de Léa BUSI**, il est créé un emploi d'agent de service, le nombre d'élèves présents en classe maternelle oblige la commune à respecter un encadrement adapté à l'accroissement du nombre d'enfants. Le contrat sera établi sur la base de 31 heures. Son traitement sera annualisé.

- **Dans le tableau des tarifs 2015 de la commune**, dans la rubrique « travaux des services techniques », il est ajouté la mention « travaux divers » dont le coût s'élève à 42 € de l'heure.

- **L'entreprise ROBERT de Saint Vit** a été retenue pour l'établissement d'un avant projet chiffré servant à la demande de subvention afférente à la réalisation d'un trottoir avenue de la Saline. Des accords avaient été pris avec ERDF qui doit enfouir le réseau électrique début 2016, compte tenu de sa vétusté et du fait qu'il arrive à saturation.

- **Pour défendre les dessertes SNCF du secteur**, une association « Mouchard TGV-TER » s'est créée. Une cotisation de 20 € est réglée par la commune qui souhaite y adhérer.

- **Un nouveau contrat enfance jeunesse** est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une durée de 4 ans, qui court rétroactivement du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

- **La Communauté de Communes du Canton de Quingey**, en date du 28 mai 2015, visée par la Préfecture le 8 juin 2015, a pris la compétence de l'assainissement non collectif.

- **Attribution d'une subvention aux différentes associations d'Arc et Senans et autres**, pour un montant global de 16 760 €.



L'Espace Culturel et d'animation

• **Le 13 juillet 2015**, à partir de 19 heures, restauration rapide et animation musicale au pourtour de la salle polyvalente. À 22 h 30, feu d'artifice tiré dans la prairie derrière la Saline, suivi d'un bal gratuit en plein air, si le temps le permet. Dans le cas contraire, le bal aura lieu dans la salle polyvalente.

• **Le 19 septembre 2015**, en après-midi, manifestation organisée par l'association VENTS DU FUTUR. Démonstration de voltige aérienne, décollage des montgolfières, animations diverses et en fin de soirée, gonflement des montgolfières suivi d'un feu d'artifice.

• **Des nouvelles de la bibliothèque** : Pendant l'été, la bibliothèque continue à vous accueillir aux horaires habituels : le mardi de 16 h 45 à 18 h 30, le mercredi de 15 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Une heure exceptionnelle du conte intitulé « objet magique dans un jardin magique », sera proposée aux enfants, dans les jardins de la Saline, le dimanche 19 juillet 2015 à 16 h 30, puis le jeudi 20 août 2015 à 16 h 30. Les personnes intéressées devront impérativement s'inscrire à la bibliothèque ou à la librairie de la Saline, afin de pouvoir accéder gratuitement au site.

Pour la seconde fois, la bibliothèque aura le plaisir de recevoir un auteur étranger cette année, dans le cadre du Festival du livre « Les Mots Doubs ». Après Joseph BOYDEN l'an passé, vous pouvez espérer faire la connaissance de Alper CANIGÜZ, auteur turc. La rencontre aura probablement lieu le vendredi 18 septembre, mais reste à confirmer. N'hésitez pas à réserver dès maintenant votre soirée.

Le cycle de conférences sur l'histoire de la Franche-Comté se poursuivra avec monsieur Jean-Claude CHARNOZ qui, après l'histoire de la Forêt de Chaux et le flottage et transport des bois de marine, viendra parler au mois d'octobre, de l'histoire de la verrerie de la Vieille Loye.

Au mois de novembre, la bibliothèque participera, cette année encore, au festival « Les Petites Fugues », en partenariat avec la librairie de la Saline et un auteur sera reçu dans la deuxième quinzaine de novembre.

Les dates et horaires de ces manifestations vous seront communiqués par affiches, journaux, mails, panneau lumineux, site internet etc.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. TORSELLO Emmanuel et M^{me} GOUX Sandra
- M. JURET-BAIRET André
- M^{me} RICHARDET Patricia
- M^{me} CLEMENT Paulette
- M. et M^{me} MANZONI Jean-Louis et Céline
- M^{me} GIROUD Marthe
- M^{me} MONNIER Lucile
- M^{me} TONEATTI Julia
- M^{me} CORRADINI Élodie
- M^{me} BERGERE Annick
- M^{me} AMET Angèle
- M. MARTIN Jean
- M^{me} PERRIN Yvonne

Mariages

- M. LAMBERT Daniel et M^{me} ROY Annette le 13 mai 2015
- M. LE MOING Grégory et M^{me} VANDERSPELDEN Juliette le 30 mai 2015

Naissances

- COTTIN Hanaé le 24 avril 2015
- HARDY Evan le 10 mai 2015
- DUPUIS Clélia le 27 mai 2015

Décès

- M. ADOLPHE Jean-Claude le 3 mai 2015
- M. RENAUD Gilbert le 3 mai 2015
- M^{me} SALVI Carmen née DUVOY le 13 mai 2015
- M^{me} QUERY Lucia née DUARTE DA SILVA le 16 mai 2015
- M. PONCET André le 19 juin 2015
- M^{me} FONTA Henriette née MIGNOT le 25 juin 2015

Informations

L'Opération Brioches se déroulera du lundi 5 au dimanche 11 octobre 2015.

ADAPEI nous informe que la récolte de fonds permet de financer de nombreux projets visant à améliorer le bien-être et le quotidien des personnes déficientes mentales. En 2014, les dons ont servi à soutenir le développement des activités culturelles et sportives proposées aux personnes handicapées mentales dans leur établissement et hors établissement. Aussi, pour répondre à cet appel, nous avons besoin de bénévoles. Si vous vous sentez concernés et souhaitez participer à cet acte de bénévolat, nous vous invitons d'ores et déjà à vous faire connaître en Mairie, aux heures d'ouverture de cette dernière, ou par téléphone au 03 81 57 42 20, ou encore par mail à l'adresse suivante :

com.arcetsenans@orange.fr

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA VIE DES CHARBONNIERS EN FORÊT DE CHAUX

Vers 1840, le sous-préfet de Dole, A. MARQUISET, **décrivait la constitution des groupes de charbonniers résidant en forêt de Chaux, en ces termes :**

« L'énorme masse de la forêt de Chaux, dans laquelle il n'existait d'autre enclave que la commune de la Vieille Loye, ne pouvait pas être exploitée par des ouvriers résidant dans les villages riverains, presque toujours trop éloignés des coupes. Cet état de choses a amené la formation d'une population de bûcherons qui, nomades dans l'origine et transportant leurs pénates de coupe en coupe, sont maintenant établis dans des baraques fixes, placées à peu près au milieu de chaque triage.

Cent vingt familles, composées de cinq cents individus, se sont ainsi créées une patrie à part ; ils sont nés dans la forêt, ils veulent y mourir ; rarement ils s'allient à des étrangers et l'on en voit qui restent plusieurs années sans aller même jusqu'au village le plus voisin. »

Les villages du pourtour de la forêt de Chaux, avec l'implantation que nous leur connaissons aujourd'hui, se sont constitués progressivement dès la fin du Haut Moyen Âge, vers le X^e siècle. À l'époque, le bois de la forêt de Chaux n'était exploité qu'en périphérie, essentiellement pour la cuisson des aliments, le chauffage des habitations et la construction.

Avec l'apparition des forges et fourneaux, les besoins en charbon de bois sont devenus plus importants, comme sur le site de Roche sur Loue à Arc et Senans. En effet, aux XV^e et XVI^e siècles, on voit apparaître le « haut fourneau » en Europe. L'utilisation des énergies éoliennes et hydrauliques permet l'insufflation d'air sous pression dans le four. Un haut fourneau fut établi à Roche, nécessitant la fabrication d'une importante

quantité de charbon de bois en forêt de Chaux, qui a conduit à une occupation permanente en forêt par les bûcherons et charbonniers.

En 1724, la forêt de Chaux est découpée en 20 triages. Puis en 1777, en liaison avec la création de la Saline Royale d'Arc et Senans et compte tenu de la nécessité d'alimenter en combustible les forges de Fraisans, l'aménagement de la forêt est révisé. La forêt de Chaux comprendra 16 triages avec une numérotation inversée par rapport à la précédente. Les baraques des hameaux forestiers sont situées à peu près au centre de ces triages qui couvrent une superficie d'environ 1200 hectares.

À l'issue de ce découpage, Arc et Senans se trouve situé au droit du triage 11 dans lequel on trouve les « baraques du 11 ». La sommière du Deffois, partant du dessus de ce hameau, aboutit à la route du Sud. Sur la droite, en forêt, existaient les baraques du 11. Après la guerre de 1914-1918, certains habitants d'Arc et Senans y ont vu les derniers vestiges.

L'habitat des bûcherons et charbonniers était fait de baraques en bois et terre très rustiques, où les conditions d'hygiène rendaient la vie rude, particulièrement en hiver. Les familles étaient fréquemment touchées par des cas de mortalité précoce.

Dans la première partie du XVIII^e siècle, commence à apparaître, en marge des registres paroissiaux de naissances ou de décès des paroisses riveraines, la mention « la forêt », ou « en forêt ». C'est l'indice certain que les familles ont, au milieu des bois, une résidence quasi permanente dans des groupes d'habitations parfois dénommés « les baraques ».

Les baraques du 11 étaient situées sur le territoire de la commune de Chissey sur Loue. Au XIX^e siècle, les habitants demandent leur rattachement à la commune d'Arc et Senans, pour des raisons de proximité, ce qui fut accepté.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M.T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 30869